

## Mises à jour importantes affectant les plans de maintenance

### Questions fréquemment posées - Clients

Ce document répond aux questions fréquemment posées concernant les modifications apportées aux plans de maintenance au moment où nous évoluons vers un modèle économique unifié.

Mise à jour : 15 juin 2017 ([voir les nouveautés](#))

#### Table des matières

Présentation .....	4
1.1 Qu'est-ce qui change pour les clients titulaires d'un plan de maintenance ?.....	4
1.2 Quelles sont les options de renouvellement de mon plan de maintenance actuel ?..	4
1.3 Ces modifications affectent-elles tous les clients d'Autodesk ?.....	4
1.4 Pourrai-je continuer à renouveler mon plan de maintenance ?.....	5
1.5 Que se passe-t-il si je laisse expirer mon plan de maintenance plutôt que de le renouveler ou de le convertir en abonnement ?.....	5
1.6 Ces modifications affectent-elles les plans de maintenance à l'échelle internationale ?.....	5
Conversion de plans de maintenance en abonnement.....	5
2.1 Quels sont les avantages du passage à l'abonnement pour les clients ?.....	5
2.2 Quelles sont les options de conversion de mon plan de maintenance en abonnement ?.....	6
2.3 Certaines conditions ne peuvent être modifiées lors du passage à l'abonnement. Lesquelles ? .....	6
2.4 Quand pourrai-je convertir le plan de maintenance de produits en abonnement ? ..	6
2.5 Comment convertir le plan de maintenance de mes produits en abonnement ?.....	6
2.6 Pourrai-je continuer à utiliser mon logiciel installé sous licence perpétuelle après la conversion de mon plan de maintenance en abonnement, s'il s'agit d'un produit et d'une version éligibles pour le nouvel abonnement ? .....	7

2.7	Après le passage à l'abonnement, que deviendront les fichiers et les données créés à l'aide du produit sous maintenance ? .....	7
2.8	La conversion vers l'abonnement implique-t-elle le stockage des applications et des données dans le cloud ?.....	8
2.9	Que se passe-t-il si je convertis mon plan de maintenance en abonnement et que je laisse ce dernier expirer ?.....	8
2.10	Si je convertis un plan de maintenance en abonnement, pourrai-je par la suite convertir cet abonnement en abonnement à un autre produit ?.....	8
2.11	Après la conversion, pourrai-je modifier la durée de mon abonnement ?.....	8
	Tarifs de conversion.....	8
3.1	Combien coûte la conversion d'un plan de maintenance en abonnement ?.....	8
3.2	Les avantages seront-ils les mêmes, quelle que soit la date à laquelle je convertis mon plan de maintenance en abonnement ?.....	9
3.3	Quelles sont les options de paiement permettant de bénéficier du même tarif réduit les trois premières années ?.....	9
3.4	Si je convertis mon plan de maintenance en abonnement, quel sera le tarif de renouvellement à partir de la quatrième année ? .....	9
	Gestion des contrats.....	10
4.1	Faut-il souscrire un nouveau contrat pour passer d'un plan de maintenance à l'abonnement ?.....	10
4.2	Puis-je convertir seulement certains de mes postes en abonnement ?.....	10
4.3	Est-il possible de joindre un nouveau contrat d'abonnement créé par l'intermédiaire de cette offre à un contrat existant ? .....	10
4.4	Que deviendront mes crédits cloud après la conversion ? .....	10
	Gestion et utilisation des logiciels.....	10
5.1	Quelles versions antérieures pourrai-je utiliser après la conversion d'un plan de maintenance en abonnement ?.....	10
5.2	Après la conversion en abonnement, puis-je continuer à utiliser la même version de logiciel que j'utilisais avec mon plan de maintenance ?.....	11
5.3	Existe-t-il une option d'abonnement permettant d'utiliser le produit sans connexion à Internet ?.....	12

5.4 Après la conversion, une mise à niveau est-elle requise chaque fois qu'une nouvelle version paraît ?.....	12
5.5 Quelle est la procédure à suivre pour configurer les nouveaux logiciels sous abonnement ?.....	12
5.6 Quelle configuration dois-je appliquer si j'ai déjà installé le produit ? Dois-je désinstaller et réinstaller le produit avec mon nouvel abonnement ?.....	12
5.7 Quelle est la procédure à suivre pour fournir aux utilisateurs disposant d'un nouvel abonnement l'accès aux nouveaux produits et/ou services ?.....	13
5.8 Les utilisateurs nommés sont-ils automatiquement affectés au nouvel abonnement après la conversion ? .....	13
5.9 Comment saurai-je que mon plan de maintenance a bien été converti en abonnement ?.....	13
5.10 Puis-je afficher ou modifier mes fichiers Autodesk si je ne dispose plus de licence perpétuelle ou si j'annule mon abonnement ? .....	13
5.11 Les avantages en matière d'assistance sont-ils différents lorsque je convertis un plan de maintenance en abonnement ? .....	14
5.12 A qui puis-je m'adresser pour obtenir de l'aide ou des informations supplémentaires après la conversion ?.....	14

## **Quelles sont les nouveautés de ce document ? Dernières mises à jour au 15 juin 2017.**

Ce document contient des ajouts et des mises à jour importantes. Si vous avez déjà consulté cette liste de questions fréquemment posées, intéressez-vous particulièrement aux points suivants :

**2.11** Après la conversion, pourrai-je modifier la durée de mon abonnement ?

**5.9** Comment saurai-je que mon plan de maintenance a bien été converti en abonnement ?

**5.12** A qui puis-je m'adresser pour obtenir de l'aide ou des informations supplémentaires après la conversion ?

## Présentation

### 1.1 Qu'est-ce qui change pour les clients titulaires d'un plan de maintenance ?

L'abonnement constitue la meilleure solution pour permettre à nos clients de tirer le meilleur parti de nos outils et technologies. En mettant en place des services connectés, nous proposons une nouvelle façon d'accéder aux fonctions étendues et aux nouvelles fonctionnalités de nos produits.

A partir du 15 juin 2017, les clients qui disposent d'un plan de maintenance pour les produits éligibles pourront facilement passer à l'abonnement lors du renouvellement de leur plan et bénéficier d'un tarif réduit. Cette offre est valable une fois par poste pour les produits associés à un plan de maintenance. Le tarif de conversion d'un plan de maintenance en abonnement augmentera de 5 % en 2018 et de 5 % supplémentaires en 2019. Les clients ont donc intérêt à convertir le plus tôt possible leur plan en abonnement. Par ailleurs, les clients qui passent à l'abonnement pourront continuer à renouveler leur plan de maintenance à un tarif réduit spécial, qui sera inférieur à celui appliqué lors du renouvellement d'un plan de maintenance et bien inférieur à celui appliqué pour l'achat d'un nouvel abonnement. Pour en savoir plus sur cette offre, reportez-vous à la section [Conversion d'un plan de maintenance en abonnement](#).

Nos clients auront toujours la possibilité de renouveler leur plan de maintenance annuellement. Cependant, nous ne proposons plus de renouvellements pluriannuels des plans de maintenance depuis le 20 février 2017. En outre, nous avons décidé d'augmenter les tarifs de renouvellement des plans de maintenance de 5 % en 2017 (changement applicable à partir du 7 mai 2017), de 10 % en 2018 et de 20 % en 2019.

### 1.2 Quelles sont les options de renouvellement de mon plan de maintenance actuel ?

Au moment de renouveler votre plan de maintenance, vous pourrez choisir entre 3 options :

- Convertir le plan de maintenance d'un produit éligible en abonnement au même produit
- Convertir le plan de maintenance d'un produit ou d'une suite éligibles en abonnement à une collection par métier
- Renouveler votre plan de maintenance pour un an

### 1.3 Ces modifications affectent-elles tous les clients d'Autodesk ?

Ces modifications affecteront les clients qui disposent de plans de maintenance pour des produits Autodesk, mais pas les clients abonnés à des produits Autodesk.

#### **1.4 Pourrai-je continuer à renouveler mon plan de maintenance ?**

Oui, si vous choisissez de conserver votre plan de maintenance, vous pourrez le renouveler annuellement.

#### **1.5 Que se passe-t-il si je laisse expirer mon plan de maintenance plutôt que de le renouveler ou de le convertir en abonnement ?**

Si vous laissez expirer votre plan de maintenance, vous ne bénéficierez plus des avantages associés, notamment l'accès aux mises à jour logicielles, aux droits sur les versions antérieures, aux droits d'utilisation à domicile, aux droits de déplacement internationaux, à l'assistance, aux crédits cloud et aux services cloud. De plus, après expiration de votre plan de maintenance, vous ne serez plus en mesure de le convertir en abonnement au tarif réduit.

#### **1.6 Ces modifications affectent-elles les plans de maintenance à l'échelle internationale ?**

Oui, ces modifications seront appliquées à l'échelle internationale.

## **Conversion de plans de maintenance en abonnement**

#### **2.1 Quels sont les avantages du passage à l'abonnement pour les clients ?**

Autodesk continuera à investir dans ses offres d'abonnement pour permettre aux clients de tirer le meilleur parti des produits en leur offrant les avantages suivants :

- **Des fonctionnalités et mises à jour supérieures** : accès au flux d'innovation continu d'Autodesk, aux mises à jour des principaux produits, aux services cloud des produits de bureau et aux fonctionnalités complémentaires dès leur mise à disposition, sans frais supplémentaires.
- **L'accès aux nouvelles collections par métier** : les clients qui utilisent au moins deux produits logiciels Autodesk pourront réaliser d'importantes économies (disponible uniquement avec l'abonnement).
- **Une nouvelle assistance améliorée** : des temps de réponse plus rapides et une aide personnalisée grâce à la possibilité de planifier un appel téléphonique avec un spécialiste de l'assistance technique d'Autodesk.
- **Une administration simplifiée** : accès à des outils qui simplifient l'installation et la gestion des logiciels en standardisant les produits Autodesk sous abonnement.

## 2.2 Quelles sont les options de conversion de mon plan de maintenance en abonnement ?

Vous pouvez convertir votre plan de maintenance en abonnement lors de son renouvellement pour de nombreux produits éligibles. Si vous optez pour la conversion, vous devrez renoncer à votre licence perpétuelle pour tous les postes que vous convertissez. Suivez les instructions ci-après et consultez votre partenaire Autodesk ou un ingénieur commercial Autodesk pour obtenir la liste des produits éligibles pour la conversion.

<b>D'UN PLAN DE MAINTENANCE POUR :</b>	<b>VERS UN ABONNEMENT A :</b>
Un produit individuel	Un même produit ou une collection par métier
Un produit individuel LT	Un même produit LT individuel ou une suite LT
Une suite Design et Creation	Une collection par métier
Une suite LT	Une suite LT

Vous pourrez convertir votre plan de maintenance en abonnement annuel ou pluriannuel, quelle que soit la durée de votre plan de maintenance.

## 2.3 Certaines conditions ne peuvent être modifiées lors du passage à l'abonnement. Lesquelles ?

Lors du passage d'un plan de maintenance à un abonnement, vous ne pourrez pas :

- modifier le type de facturation (par exemple, d'un renouvellement à un renouvellement automatique) ;
- modifier le type d'accès (par exemple, d'utilisateur unique à multi-utilisateur) ;
- modifier la durée pour une durée mensuelle ou trimestrielle.

## 2.4 Quand pourrai-je convertir le plan de maintenance de produits en abonnement ?

A partir du 15 juin 2017, vous pourrez convertir le plan de maintenance de vos produits éligibles en abonnement au moment du renouvellement (à partir de 90 jours avant la date d'expiration de votre plan de maintenance). Votre plan de maintenance restera actif jusqu'à sa date d'expiration d'origine et votre nouvel abonnement commencera le jour suivant la date d'expiration du plan de maintenance. Vous pourrez bénéficier de cette offre spéciale uniquement si votre commande est traitée dans son intégralité avant cette date.

## 2.5 Comment convertir le plan de maintenance de mes produits en abonnement ?

Pour convertir le plan de maintenance actuel de vos produits Autodesk en abonnement, contactez votre revendeur Autodesk ou un ingénieur commercial Autodesk.

## **2.6 Pourrai-je continuer à utiliser mon logiciel installé sous licence perpétuelle après la conversion de mon plan de maintenance en abonnement, s'il s'agit d'un produit et d'une version éligibles pour le nouvel abonnement ?**

Pour bénéficier de cette option de conversion en abonnement à prix réduit, vous devez accepter de résilier votre licence perpétuelle associée à votre plan de maintenance et la remplacer par le nouvel abonnement. Vous devez normalement désinstaller le logiciel sous licence perpétuelle et installer le logiciel associé à votre nouvel abonnement. Nous sommes conscients que cette opération peut engendrer des interruptions de votre activité si la version ou le produit éligibles sont déjà installés.

Pour cette raison, il n'est pas requis de désinstaller votre logiciel sous licence perpétuelle sous certaines conditions et restrictions ; par exemple, si la configuration du nouvel abonnement implique l'affectation de nouveaux utilisateurs nommés (pour le modèle utilisateur unique) ou la mise à jour des fichiers de licence (pour le modèle multi-utilisateur). Vous pourrez obtenir la permission de conserver votre ancien logiciel sous licence perpétuelle jusqu'à ce que vous soyez prêt à installer le produit compris dans le nouvel abonnement\*. Toutefois, l'utilisation de ce logiciel et son accès ne seront plus perpétuels ni régis par les termes de votre accord de licence perpétuelle, mais par les termes et conditions de l'abonnement applicable, qui définissent également la durée d'utilisation et d'accès applicable. Autrement dit, si vous choisissez de continuer à utiliser votre ancien logiciel sous licence perpétuelle au lieu du logiciel sous abonnement, vous devrez malgré tout respecter les termes et conditions de ce dernier.

Nous vous encourageons vivement à installer le nouveau logiciel sous abonnement dès que possible afin de pouvoir bénéficier des avantages permanents de l'abonnement, tels que les mises à jour du produit. Dans certains cas, notamment la conversion de suites en collections, vous devrez désinstaller le logiciel sous licence perpétuelle d'origine et installer le nouveau logiciel sous abonnement.

\* Cette exception concernant la désinstallation est soumise au respect de conditions et restrictions spécifiques qui seront décrites dans les nouveaux termes et conditions de conversion d'un plan de maintenance en abonnement. Elle sera uniquement applicable à certains utilisateurs et dans certains pays.

## **2.7 Après le passage à l'abonnement, que deviendront les fichiers et les données créés à l'aide du produit sous maintenance ?**

Les fichiers et les données créés avec des logiciels associés à un plan de maintenance resteront disponibles après la conversion.

## **2.8 La conversion vers l'abonnement implique-t-elle le stockage des applications et des données dans le cloud ?**

Les applications logicielles de bureau avec abonnement, ainsi que les données utilisateur associées, continuent d'être stockées sur votre ordinateur local. Les applications de service cloud sont exécutées dans le cloud, mais vous êtes libre de choisir l'emplacement de stockage de vos données (dans le cloud ou sur votre ordinateur local).

## **2.9 Que se passe-t-il si je convertis mon plan de maintenance en abonnement et que je laisse ce dernier expirer ?**

Comme avec tout abonnement arrivé à expiration, vous ne serez plus en mesure d'accéder au logiciel. Vos données vous appartiennent et les fichiers qui les contiennent resteront disponibles (voir la question 5.10). Si vous souhaitez souscrire plus tard un nouvel abonnement Autodesk, le plein tarif sera appliqué.

## **2.10 Si je convertis un plan de maintenance en abonnement, pourrai-je par la suite convertir cet abonnement en abonnement à un autre produit ?**

Après la conversion d'un plan de maintenance en abonnement, vous ne serez pas autorisé à convertir le nouvel abonnement pour lequel vous avez bénéficié d'une remise en abonnement à un autre produit. Par conséquent, il est primordial que vous choisissiez le bon produit dès le départ.

## **2.11 Après la conversion, pourrai-je modifier la durée de mon abonnement ?**

Non, vous ne pourrez pas modifier la durée de votre abonnement ultérieurement. La durée de votre abonnement d'origine sera appliquée au prochain renouvellement. Par exemple, si vous convertissez votre plan de maintenance en abonnement annuel, le renouvellement se fera pour une durée d'un an. Si vous souhaitez modifier la durée ultérieurement (pour passer à un abonnement pluriannuel, par exemple), vous devrez souscrire un nouvel abonnement au tarif plein. Tenez compte de cette condition si vous voulez changer la durée de votre nouvel abonnement.

## **Tarifs de conversion**

### **3.1 Combien coûte la conversion d'un plan de maintenance en abonnement ?**

Dans la plupart des cas, si vous souhaitez passer à un abonnement en 2017, le prix de l'abonnement sera égal au prix de renouvellement de votre plan de maintenance.



Si vous souhaitez attendre et passer à l'abonnement l'année prochaine, sachez que le tarif augmentera de 5 % en 2018 et de 5 % supplémentaires en 2019. Cette offre est valable une fois par poste uniquement pour la conversion d'un plan de maintenance d'un produit en abonnement. Contrairement à la tarification prévue pour les abonnements standard, le prix de la conversion ne varie pas en fonction du type d'accès du nouvel abonnement (utilisateur unique ou multi-utilisateur).

Pour en savoir plus sur le tarif de la conversion d'un plan de maintenance, contactez votre revendeur Autodesk ou un ingénieur commercial Autodesk.

### **3.2 Les avantages seront-ils les mêmes, quelle que soit la date à laquelle je convertis mon plan de maintenance en abonnement ?**

La remise appliquée au tarif de conversion baissera de 5 % en mai 2018 et de 5 % supplémentaires en mai 2019. Réalisez des économies en convertissant votre plan de maintenance, et sans trop attendre. Avec la conversion, vous pourrez bénéficier du même tarif pendant trois ans.

### **3.3 Quelles sont les options de paiement permettant de bénéficier du même tarif réduit les trois premières années ?**

Vous pouvez choisir parmi les options suivantes :

**Abonnement annuel** : si vous convertissez votre plan de maintenance entre le 15 juin 2017 et mai 2019, vous payerez chaque année un contrat annuel qui pourra être renouvelé pour le même prix pendant trois ans maximum\*.

**Abonnement pluriannuel** : vous pouvez choisir de payer le montant total à l'avance pour un contrat pluriannuel.

\* Tarif soumis aux variations des taux de change.

### **3.4 Si je convertis mon plan de maintenance en abonnement, quel sera le tarif de renouvellement à partir de la quatrième année ?**

Le tarif réduit est valable pendant 3 ans. Après cette période, vous pourrez renouveler votre abonnement et bénéficier d'une remise dont le tarif sera 15 % (environ) plus élevé par rapport au prix du plan de maintenance applicable en 2016. A partir de la quatrième année, ce prix, qui reste bien inférieur à celui du renouvellement du plan de maintenance ou d'un nouvel abonnement, s'appliquera à chaque renouvellement.

## Gestion des contrats

### **4.1 Faut-il souscrire un nouveau contrat pour passer d'un plan de maintenance à l'abonnement ?**

Oui, un nouveau contrat d'abonnement est créé lorsque vous convertissez les postes de votre plan de maintenance en abonnement. Vous ne pourrez plus ajouter le nouvel abonnement à un contrat d'abonnement existant.

### **4.2 Puis-je convertir seulement certains de mes postes en abonnement ?**

Oui, vous pouvez convertir seulement quelques-uns de vos postes sous plan de maintenance en abonnement.

### **4.3 Est-il possible de joindre un nouveau contrat d'abonnement créé par l'intermédiaire de cette offre à un contrat existant ?**

Non, après la conversion vous ne pourrez pas joindre un nouveau contrat d'abonnement à un plan de maintenance ou à un contrat d'abonnement existants. Votre nouveau contrat d'abonnement conservera la même date de renouvellement que votre plan de maintenance d'origine.

### **4.4 Que deviendront mes crédits cloud après la conversion ?**

Ces crédits cloud ne pourront pas être transférés vers votre nouveau contrat d'abonnement. Les crédits cloud achetés expireront en même temps que votre contrat de maintenance. C'est pourquoi, si vous convertissez tous les postes sous contrat de maintenance en abonnement, il est recommandé d'utiliser vos crédits avant l'expiration de votre contrat de maintenance.

## Gestion et utilisation des logiciels

### **5.1 Quelles versions antérieures pourrai-je utiliser après la conversion d'un plan de maintenance en abonnement ?**

Lorsque vous convertissez un plan de maintenance en abonnement, et que ce plan de maintenance arrive à expiration, votre nouvel abonnement débutera le jour suivant la date d'expiration. Le nouvel abonnement vous permet alors d'accéder aux versions antérieures répertoriées dans la [liste des versions antérieures éligibles pour l'abonnement](#).

De plus, vous pouvez continuer à utiliser\* les produits et versions qui ont été téléchargés et activés dans le cadre de votre plan de maintenance uniquement si ces produits sont inclus dans votre nouvel abonnement, et ce aussi longtemps que nécessaire pendant que vous effectuez la transition vers l'abonnement, jusqu'à ce que ce dernier expire. Une fois le nouveau logiciel sous abonnement installé et activé, nous vous demandons de désinstaller toutes les anciennes licences perpétuelles dont vous n'avez plus besoin.

**1er exemple :** si vous utilisez AutoCAD 2012 dans le cadre de vos droits sur les versions antérieures couvertes par votre plan de maintenance et que vous avez converti ce dernier en abonnement à une collection AEC, vous pourrez continuer à utiliser AutoCAD 2012 dans le cadre de cet abonnement tant que vous continuerez de renouveler ce dernier. Bien qu'AutoCAD 2012 ne soit pas répertorié dans la [liste des versions antérieures éligibles pour l'abonnement](#), ce logiciel est proposé dans le cadre d'une conversion d'un plan de maintenance en abonnement.

**2e exemple :** si vous utilisez AutoCAD 2012 dans le cadre de votre plan de maintenance Building Design Suite Premium et que vous passez à un abonnement à une collection AEC, vous pourrez continuer à utiliser AutoCAD 2012, comme dans l'exemple décrit ci-dessus, étant donné que ce logiciel est inclus dans cette collection.

Toutefois, si vous utilisez Inventor dans le cadre d'un plan de maintenance associé à Building Design Suite Ultimate, et que vous passez à un abonnement à une collection AEC, vous devez cesser d'utiliser toutes les versions actuelles et antérieures d'Inventor dès l'expiration du plan de maintenance, étant donné qu'Inventor n'est pas inclus dans ce type de collection.

\* Sous réserve du respect de certaines conditions et restrictions. Non valable dans certains pays.

## **5.2 Après la conversion en abonnement, puis-je continuer à utiliser la même version de logiciel que j'utilisais avec mon plan de maintenance ?**

Oui, dans la plupart des cas vous pourrez continuer d'utiliser\* les versions des logiciels téléchargées et activées dans le cadre de votre plan de maintenance. Vous disposerez des mêmes droits d'accès à ces versions dans le cadre de votre abonnement. Votre abonnement vous donnera également accès aux versions antérieures conformément à la [liste des versions antérieures éligibles avec l'abonnement](#).

\* Sous réserve du respect de certaines conditions et restrictions. Non valable dans certains pays.

### **5.3 Existe-t-il une option d'abonnement permettant d'utiliser le produit sans connexion à Internet ?**

Nous recommandons aux clients ne disposant pas d'une connexion à Internet de convertir leur plan de maintenance (multi-utilisateur) en abonnement avec accès multi-utilisateur, qui permet d'utiliser le logiciel sans être connecté à Internet. Si vous possédez actuellement une licence perpétuelle avec accès utilisateur unique sous plan de maintenance, vous devrez acheter un nouvel abonnement avec accès multi-utilisateur.

### **5.4 Après la conversion, une mise à niveau est-elle requise chaque fois qu'une nouvelle version paraît ?**

Non, la mise à jour de votre logiciel est optionnelle et vous pouvez choisir à quel moment l'effectuer.

### **5.5 Quelle est la procédure à suivre pour configurer les nouveaux logiciels sous abonnement ?**

Consultez la page de [téléchargement et d'installation](#) pour en savoir plus sur le téléchargement, l'installation et l'activation des nouveaux logiciels.

### **5.6 Quelle configuration dois-je appliquer si j'ai déjà installé le produit ? Dois-je désinstaller et réinstaller le produit avec mon nouvel abonnement ?**

Dans la plupart des cas, votre administrateur n'aura pas besoin de désinstaller\* et de réinstaller le produit, à condition que vous ayez reconfiguré le produit pour l'abonnement.

\* Sous réserve du respect de certaines conditions et restrictions par l'utilisateur. Non disponible pour les utilisateurs de certains pays.

**Dans le cas d'un abonnement avec accès utilisateur unique**, votre administrateur devra affecter vos utilisateurs au nouvel abonnement (voir la question 5.7). Les utilisateurs finaux devront actualiser le numéro de série fourni avec le produit pour le remplacer par celui fourni pour le nouvel abonnement. Remarque : lorsque vous passez d'une suite à une collection par métier ou d'un produit LT à une suite LT, ce numéro de série n'est pas requis. Si vous tentez de l'entrer, un message d'erreur s'affichera.

**Dans le cas d'un abonnement avec accès multi-utilisateur**, votre administrateur devra remplacer le fichier de licence du plan de maintenance ou son extrait par un nouveau fichier de licence qui inclut vos nouvelles licences d'abonnement. Vous devrez alors peut-être octroyer l'accès aux services cloud aux utilisateurs (voir la question 5.7).

### **5.7 Quelle est la procédure à suivre pour fournir aux utilisateurs disposant d'un nouvel abonnement l'accès aux nouveaux produits et/ou services ?**

Dans le cas d'un abonnement avec accès utilisateur unique, l'administrateur doit ajouter et affecter des utilisateurs nommés pour autoriser l'accès au produit. Les utilisateurs finaux doivent ensuite se connecter lors du lancement du produit et utiliser le même ID d'utilisateur afin de vérifier les autorisations accordées pour utiliser le logiciel.

Dans le cas d'un abonnement avec accès multi-utilisateur, l'administrateur devra remplacer le fichier de licence du plan de maintenance ou son extrait par un nouveau fichier de licence incluant vos nouvelles licences d'abonnement. Les utilisateurs devraient alors pouvoir lancer le logiciel à l'aide de la nouvelle licence.

En outre, l'administrateur doit également ajouter et affecter les utilisateurs nommés dans Autodesk Account pour leur permettre d'accéder aux services cloud et de bénéficier d'autres avantages liés à l'abonnement comme l'assistance. Pour en savoir plus, consultez la section [Gestion des utilisateurs et des droits d'accès](#).

### **5.8 Les utilisateurs nommés sont-ils automatiquement affectés au nouvel abonnement après la conversion ?**

Non, les utilisateurs des postes de votre plan de maintenance d'origine ne sont pas affectés automatiquement à votre nouvel abonnement. L'administrateur devra créer et/ou affecter des utilisateurs pour le logiciel de bureau, les services cloud et l'assistance. Pour en savoir plus, reportez-vous à la section [Gestion des utilisateurs et des droits d'accès](#).

### **5.9 Comment saurai-je que mon plan de maintenance a bien été converti en abonnement ?**

Lorsque votre plan de maintenance arrive à expiration et dès la date d'entrée en vigueur de l'abonnement, les administrateurs recevront un e-mail contenant les détails du nouvel abonnement et la procédure à suivre. Pendant une courte période, les postes qui ont été convertis afficheront temporairement le statut Switched (Converti) dans Autodesk Account. Votre nouvel abonnement commencera le jour suivant la date d'expiration de votre plan de maintenance.

### **5.10 Puis-je afficher ou modifier mes fichiers Autodesk si je ne dispose plus de licence perpétuelle ou si j'annule mon abonnement ?**

Oui. En plus de fournir des visionneuses gratuites qui permettent d'afficher vos fichiers, la plupart des produits Autodesk permettent d'enregistrer les fichiers de données dans un format neutre. Lorsqu'ils sont disponibles, ces formats de fichiers permettent l'échange numérique des informations entre différents fournisseurs de logiciels. Vous pouvez également utiliser un convertisseur de données tiers pour convertir les formats de fichiers standard Autodesk et pouvoir les modifier sur votre système.

### **5.11 Les avantages en matière assistance sont-ils différents lorsque je convertis un plan de maintenance en abonnement ?**

Afin d'améliorer l'expérience de tous les abonnés, Autodesk a optimisé et simplifié ses ressources d'assistance. Lorsque vous convertissez un plan de maintenance en abonnement, vous aurez l'option de planifier un appel directement avec un spécialiste de l'assistance technique Autodesk qui vous aidera à configurer votre nouvel abonnement et à résoudre les problèmes que vous rencontrez, sans frais supplémentaires.

### **5.12 A qui puis-je m'adresser pour obtenir de l'aide ou des informations supplémentaires après la conversion ?**

Pour obtenir des informations supplémentaires, notamment sur la configuration et la gestion de votre abonnement, contactez votre revendeur ou visitez le centre d'aide pour le passage à l'abonnement sur [Autodesk Knowledge Network](#).